

Le commissaire enquêteur
Hugues ROL
37000 TOURS

TOURS, le 20 octobre 2023

PRÉFECTURE DE L'INDRE ET LOIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SUPPRESSION DU
PASSAGE À NIVEAU N° 234
SUR LA COMMUNE DE CHINON (37)

Arrêté préfectoral N°SAIPP/BE/23-21 du 21 septembre 2023

CONCLUSIONS MOTIVÉES ET AVIS

Sommaire :

1. Objet, organisation et déroulement de l'enquête publique :
2. Conclusions motivées du commissaire enquêteur :
3. Avis du commissaire enquêteur :

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
Bureau de l'Environnement
Déposé le20 OCT. 2023..

1. Objet, organisation et déroulement de l'enquête publique :

Dans le cadre de la politique nationale visant à améliorer la sécurité du risque ferroviaire, SNCF Réseau a engagé un inventaire des passages à niveau (PN) susceptibles d'être supprimés dans la Région Centre Val de Loire.

Le passage à niveau N° 234 est situé au nord-est de la commune de CHINON, au point kilométrique 234+047 sur la ligne Les Sables d'Olonne – TOURS. La sécurité de ce dispositif est assurée par une signalisation verticale sans barrière et n'est plus utilisé depuis plusieurs années. En effet, ce PN permet uniquement l'accès à un champ et l'exploitant agricole accède à la parcelle par un chemin situé à l'opposé du dispositif.

La municipalité de CHINON ayant donné son aval pour le projet, SNCF RÉSEAU a sollicité par courrier du 1^{er} juin 2023 la Préfecture de l'Indre et Loire le 1^{er} juin 2023 pour l'ouverture d'une enquête publique en relation avec la suppression du passage à niveau précité. Des travaux sont envisagés pour retirer les installations et placer un barriérage associé à des clôtures d'emprises ferroviaires.

L'enquête publique a été prescrite par l'Arrêté Préfectoral N° SAIPP/BE/23-21 du 21 septembre 2023 et a désigné Mr Hugues ROL en tant que commissaire enquêteur.

Une réunion sur site avec le porteur de projet a permis de constater l'absence d'usage du passage à niveau, et les dangers représentés par la configuration du dispositif (absence de barrières automatiques) aussi bien pour des engins agricoles (risque d'immobilisation sur les voies) que pour un véhicule léger (contrebas accidentogène, platelage susceptible de provoquer une immobilisation sur les voies).

Une rencontre avec l'exploitant agricole a permis de confirmer son accord avec le projet de suppression et aucun des riverains ne s'est manifesté auprès du commissaire enquêteur.

L'enquête s'est déroulée du 2 octobre 2023 à 9h00 au 17 octobre 2023 à 12h00 sans incident notable susceptible de porter atteinte à l'information et à l'accès au dossier.

L'information du public a été assurée par la publication de quatre annonces légales dans les journaux locaux dans de respect des délais réglementaires. L'avis d'enquête a été affiché au siège de l'enquête en mairie de CHINON et sur le site internet des services de l'État. Ces dispositions réglementaires ont été complétées par un affichage sur site de l'avis et un article de presse sur le projet dans l'édition internet de la Nouvelle République du 15 octobre 2023. A noter, une erreur d'impression dans la date de fin d'enquête sur les deux premières publications a fait l'objet d'un rectificatif par deux annonces légales dans les journaux locaux.

Un dossier technique a été élaboré par les services SNCF RÉSEAU. Proportionné à l'importance du projet, il permettait à un public non averti de comprendre les enjeux de la suppression du passage à niveau.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier conforme aux dispositions de l'article R134-22 du Code des relations en le public et l'Administration été mis à disposition du public sous forme papier à la mairie de CHINON, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents étaient disponibles en version dématérialisée au sein de la mairie de CHINON sur un poste dédié ainsi que sur le site internet des services de la Préfecture de l'Indre et Loire. (<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/publications/enquetes-publiques-en-cours>)

De même, un registre d'enquête déposé en mairie de CHINON et une adresse internet dédiée (pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr) de la Préfecture de l'Indre et Loire ont été mis à disposition du public pour le dépôt des observations et propositions. Les contributions pouvaient également être adressées directement par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Trois permanences ont été assurées par le commissaire enquêteur les 2, 7 et 17 octobre 2023.

A l'issue de la dernière permanence en date du 17 octobre 2023 à 12h00, le registre d'enquête a été clos et pris en charge par le commissaire enquêteur. Un certificat d'affichage de l'avis d'enquête a été délivré par le Mr le Maire de CHINON et adressé dès le lendemain de la clôture au commissaire enquêteur.

Contributions du public :

Aucune personne ne s'est présentée en mairie de CHINON pendant toute la durée de l'enquête, aucune contribution n'a été déposée sur les registres physiques ou virtuels mis à disposition. Le commissaire enquêteur n'a été destinataire d'aucun courrier en mairie de CHINON.

2. Conclusions motivées du commissaire enquêteur :

Sur la forme :

La conduite de l'enquête a permis le respect de la procédure en matière d'organisation, déroulement et clôture de l'enquête. Les objectifs en matière d'information et de participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts tiers lors de l'élaboration de la décision administrative ont été atteints.

L'information du public a été assurée de manière optimale par la publicité et les affichages légaux, complétés par un affichage sur site et un article dans la presse locale.

Le dossier présenté était adapté au projet et parfaitement compréhensible pour un non-initié.

L'absence de participation du public est susceptible de s'expliquer par l'information réalisée en amont par SNCF RÉSEAU auprès des personnes concernées. Les moyens de communication mis à disposition de l'enquête publique et l'évidence de l'utilité de la suppression de ce passage à niveau ne semblaient pas de nature à provoquer une polémique sur le sujet.

Sur le fond :

- La desserte assurée par le passage à niveau n°234 autorisant l'accès à un champ cultivé depuis la rue du Villier n'est plus utilisée depuis des années. L'exploitant agricole utilise un chemin à l'opposé du passage à niveau pour accéder à la parcelle. La rampe d'accès coté champ n'est plus praticable dans des conditions de circulation normales suite à une démolition partielle lors de travaux antérieurs.
- La Mairie de CHINON est favorable à la suppression du passage à niveau. L'agriculteur concerné a été contacté et a confirmé son accord pour la suppression du passage à niveau. Aucun riverains ne s'est manifesté lors de l'enquête publique.
- L'accès à ce passage est toujours possible depuis la rue du Villiers par tous types de véhicules. La forte pente de la rampe et son absence de revêtement coté champ, invisibles depuis la rue du Villiers, sont susceptibles de provoquer à minima

l'immobilisation d'un véhicule. L'hypothèse d'un accident impliquant des blessés n'est pas exclue pour un véhicule s'engageant à vitesse moyenne sur le dispositif.

- En raison de la configuration du passage à niveau (sas réduit et platelage surélevé), SNCF RESEAU évoquait la possibilité d'immobilisation d'un véhicule léger ou agricole sur les voies. Cette situation entraînerait un risque de collision non négligeable au regard de trains de voyageurs circulant à 100 km/h au droit du passage et de la visibilité réduite par des futaies dans le sens TOURS-CHINON.
- Les travaux envisagés par SNCF RÉSEAU permettraient de sécuriser le site en interdisant les traversés non protégées de piétons et véhicules. (barrières et clôtures)
- Aucun itinéraire de randonnée n'emprunte ce passage à niveau.
- Deux passages à niveau équipés d'un barriérage automatique sont placés à 700 mètres de chaque côté du PN 234, permettant la traversé sécurisée des piétons et véhicules.

Aux vues des informations précédentes, la suppression du passage à niveau N°234 situé sur la commune de CHINON au point kilométrique 234+047 sur la ligne 525000 LES SABLES D'OLONNE - TOURS est un facteur de sécurisation des enceintes ferroviaires et n'apporterait aucune contrainte à la circulation des piétons, automobilistes et autres engins agricoles.

3. Avis du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** à la suppression du passage à niveau n° 234 situé sur la commune de CHINON au point kilométrique 234+047 sur la ligne 525000 LES SABLES D'OLONNE – TOURS.

Le commissaire enquêteur
Hugues ROL

